

Extrait du Procès-verbal des Délibérations
Du Conseil Municipal du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Serge CHOURRE**, Maire.

Présents : Herve WALLEZ, Victoire MAHIEU, Sébastien MAJESTE, Audrey BURGUE, Cédric HERARD, Julie CASEMAYOU, Bruno BERNOS, Hélène GUIRAL, Vincent MATHY, Christine FLORAS, Sylvie VALLAT, Christophe BLANCHET, Camille BAZAILLACQ, Mathieu PEYROUTET

Absents :

Absent mais ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Christine FLORAS

Début de séance : 21 h 10

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc, pour l'exercice, identiques à ceux de 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2025	BASES 2026	TAUX VOTES en 2026	PRODUITS 2026
<i>Foncière (bâti)</i>	22.65	916000	22.65	207474
<i>Foncière (non bâti)</i>	53.44	27300	53.44	14589
<i>Taxe habitation sur résidence secondaire</i>	10.79	58700	10.79	6334
TOTAL				228397

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Serge CHOURRE

